



Bilan de la mise à disposition du public d'un projet de construction sur la commune de Bordeaux

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.423-57,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.122-1, L.123-19, R.122-11 et R.123-46-1,

Vu la demande de permis de construire PC 063 21 Z 0224 déposé 22 avril 2021 par VINCI IMMOBILIER GRAND OUEST, secteur Mainjolle, dans le périmètre de la ZAC St Jean Belcier flot 4.2 sur la commune de Bordeaux tendant à obtenir l'autorisation de construire d'un ensemble immobilier composé de deux bâtiments de bureaux et de parc de stationnement de 25 749 m² de surface de plancher

Vu l'arrêté préfectoral en date 22/11/2022 prescrivant la mise à disposition du public pour le projet de la Sté VINCI dans le périmètre de la ZAC Saint Jean Belcier sur la commune de Bordeaux,

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

1 Rappel du contexte :

Le lot Mainjolle 1 sera constitué en superstructure de deux bâtiments accolés (C et D) s'élevant chacun de 5 étages sur rez-de-chaussé et en infrastructure de deux niveaux de parc de stationnement se développant sous l'emprise des bâtiments C et D.

Le Bâtiment C comprendra au RdC des locaux techniques et des locaux communs, au RdC haut des salles de réunion et du R+1 au R+5 des bureaux réservés aux travailleurs et un ERP (coque vide)

Le bâtiment D comprendra au RdC des locaux accessibles au public, des locaux techniques et des locaux communs, au RdC haut des locaux accessibles au public et des bureaux réservés aux travailleurs et du R+1 au R+5 des bureaux réservés aux travailleurs.

Un parc de stationnement couvert ERP se développera sur les niveaux R-1 et R-2

Le lot Mainjolle 2 sera constitué d'un bâtiment s'élevant de 5 étages sur Rdc et RdC haut.

Il sera constitué de 2 ERP comprenant des locaux techniques et des locaux communs, des locaux accessibles au public (Business center) et des bureaux réservés aux travailleurs, de 4 zones logistiques (entrepôts) et au R+1 à R+5 des bureaux réservés aux travailleurs.

2 Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public du lundi 19 décembre 2022 au mercredi 18 janvier 2023 inclus du projet de construction de la Sté VINCI IMMOBILIER GRAND OUEST d'une surface de plancher de 25 749 m² situé sur la commune de Bordeaux, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé. Ce dossier incluait une étude d'impact ainsi que l'avis de l'Autorité environnementale du 7 avril 2022

Cette mise à disposition a eu lieu par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture : <https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales> et les intéressés ont pu faire part de leurs observations sur une adresse électronique de la DDTM : ddtmspe2@gironde.gouv.fr .

L'avis de mise à disposition a été affiché en mairie et sur site 15 jours avant le début de la participation du public et pendant toute la durée de la consultation, en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral. L'avis a également été mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Gironde dans les mêmes délais.

3) **Résultat de la mise à disposition**

Sur l'adresse électronique de la DDTM, aucune observation n'a été formulée.

4) **Conclusion**

Le présent bilan clôt la procédure de mise à disposition du public du dossier de demande de permis de construire de l'ilot 4.2 Mainjolle sur la commune de Bordeaux.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable dans la Mairie de Bordeaux et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des procédures environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture : <https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

Fait à Bordeaux, le 25/01/2023
Pour le DDTM par délégation
L'Ingénieur des TPE Chef du SAT

M Frédéric KOZIMOR

